

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25
du code général des collectivités territoriales

Réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane de COLBERT Maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Approbation du compte rendu de la séance du 7 novembre 2017

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 7 novembre 2017.

Installation d'une conseillère municipale suite à un décès

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au décès de Madame Valérie BOURLET-PRADELS, élue sur la liste «Vivre ensemble à Truyes », et conformément à l'article L 270 du code électoral aux termes duquel « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit », Madame Laurence JAHAN est installée dans les fonctions de conseillère municipale.

Rapport d'activité 2016 de l'ex-Communauté de Communes du Val de l'Indre

Entendu l'exposé de Monsieur le Président de l'ex-Communauté de Communes du Val de l'Indre, le conseil municipal est informé de l'activité de l'ex-Communauté de Communes du Val de l'Indre et de l'utilisation des crédits engagés au titre de l'exercice 2016.

Achat de matériels pour la gestion alternative des espaces verts **Demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Indre et Cher**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet d'achat de matériels pour la gestion alternative des espaces verts pour un montant de 11.437,50 € HT
- de solliciter une subvention de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du contrat régional de solidarité régionale du Pays Indre et Cher
- de fixer comme suit les modalités de financement de cette acquisition
 - Région Centre-Val de Loire (CRST) : 11.437,50 € HT x 40% = 4.575,00 €
 - Commune de Truyes (autofinancement) = 6.862,50 €
- de confirmer l'engagement de la commune dans une démarche « zéro pesticide » conformément au plan de désherbage communal élaboré en 2013

Rénovation des locaux du centre bourg afin d'installer une boucherie
Demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Indre et Cher

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'enveloppe financière de l'opération de rénovation des locaux commerciaux du centre bourg afin de créer une boucherie pour un montant de 201.147,80 € HT
- de solliciter une subvention auprès de la région Centre-Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) du Pays Indre et Cher
- de fixer comme suit les modalités de financement des travaux
 - Etat (DETR) = 79.583,20 €
 - Région (CRST) = 60.344,34 €
 - Commune : 61.220,46 €

Travaux d'éclairage public 2018
Demande de subvention auprès du Sieil

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme 2018 de travaux d'éclairage public pour un montant de 26.271,00 € HT.
- de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire.

Travaux d'aménagement de la rue du Champ Chrétien
Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Développement

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de solliciter une subvention auprès du Département d'Indre-et-Loire au titre du Fonds Départemental de Développement pour l'aménagement de la rue du Champ Chrétien.
- d'approuver comme suit le plan de financement de l'opération :

Dépenses		Recettes	
Travaux	89.000,00 € HT	Département F2D	40 000,00 € HT
Maîtrise d'oeuvre	8.500,00 € HT	Autofinancement	57.500,00 € HT
TOTAL	97.500,00 € H.T	TOTAL	97.500,00 € HT

Amendes de police 2018 – Demande de subvention

Après délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux de mise en sécurité des circulations piétonnes, cyclistes et motorisées dans la rue du Champ Chrétien pour un montant de 67.077,00€ HT
- de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Département d'Indre-et-Loire au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer comme suit les tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal :

30 mm	90 mm	67 euros
50 mm	90 mm	89 euros
70 mm	90 mm	120 euros
130 mm	90 mm	175 euros
90 mm	190 mm	247 euros
130 mm	190 mm	319 euros
270 mm	190 mm	515 euros

Cession des parcelles cadastrées D n°1545 et 1551 au profit de la société PRP

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'aliénation à la société PRP 528 route de Cormery, 37270 AZAY-SUR-CHER, des parcelles cadastrées D n°1545 et 1551 situées au lieu-dit « les Perchées » aux conditions précisées ci-dessous :

Parcelle	Superficie en m2	Prix au m2	Montant de la Vente
D n° 1545	3 784	7 €	26 488 €
D n° 1551	3 061	7 €	21 427 €
Montant total			47 915 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier, notamment l'acte notarié constatant cette vente.

Admission en non valeur

Vu l'état des restes à recouvrer dressé et certifié par Madame Florence LIMET, comptable publique, qui demande l'admission en non valeur et par suite la décharge de son compte de Gestion des sommes portées audit état ci-après reproduites.

Vu la délibération n°2008/64 du 21 mai 2008 fixant les modalités de présentation en non valeur des créances irrécouvrables.

Après avoir entendu le rapport du Maire,

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement et que Madame la comptable publique justifie conformément aux causes et observations consignées dans ledit état, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité indigence des débiteurs.

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'admettre en non valeur un montant de 83,70 € :
- de préciser que les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 6541 du budget de la Commune

Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées E n°1281 et 1282 situées lieu-dit « Charentais »

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de constater le caractère indissociable du domaine public routier communal des parcelles cadastrées E n°1281 et 1282 situées lieu-dit « Charentais »
- de prononcer le classement dans le domaine public desdites parcelles

Projet de construction d'un restaurant scolaire

Adoption du programme

Après délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme de construction d'un nouveau restaurant scolaire pour un montant de 1.070.000 € HT
- de fixer comme suit le plan de financement

Dépenses		Recettes	
Travaux	750.000,00 € HT	Etat (DETR)	300.000,00 €
Maîtrise d'oeuvre	75.000,00 € HT	Autofinancement	600.000,00 €
Divers, imprévus	75.000,00 € HT	Emprunt	270.000,00 €
Viabilisation	70.000,00 € HT		
Equipement, mobilier	100.000,00 € HT		
TOTAL	1.070.000,00 € HT	TOTAL	1.070.000,00 € HT

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la désignation d'un maître d'oeuvre

Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R – 10222 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
D-2313-175 : Aménagement Salle Polyvalente	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €

Total Général	7 000,00 €	7 000,00 €
----------------------	-------------------	-------------------

Fait à Truyes,
le 14 décembre 2017

Stéphane de COLBERT
Maire

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte intégral des délibérations est affiché à la Mairie.